



Organisation du Monde du Travail
Thérapie Complémentaire

Rapport annuel 2020 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail selon la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but le regroupement des associations de méthodes et des organisations professionnelles nationales intéressées par la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable pour l'Examen Professionnel Supérieur en Thérapie Complémentaire et l'interlocutrice des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est en outre responsable du développement et de l'assurance de la qualité de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et ses intérêts auprès du public.

Introduction

La pandémie de coronavirus a douché l'espoir d'un début d'année calme, avec du temps à disposition pour la poursuite des travaux structurels. Depuis le confinement à la mi-mars, le siège administratif et le Comité ont été confrontés à un flot ininterrompu de demandes et de sollicitations de la part des thérapeutes, mais aussi des associations membres de l'OrTra TC. Un flot de demande dont l'explication est à chercher dans les exigences en constante évolution émanant de la «Berne fédérale». En collaboration avec les associations CAMsuisse et avec le soutien de la Fedmedcom, l'OrTra TC s'est efforcée de garder une vue d'ensemble objective et de fournir des informations non seulement rapidement mais aussi de manière fiable. Comme nous l'ont confirmé les nombreuses réponses reçues, cette approche s'est avérée payante, et ce, même si l'information communiquée n'était pas toujours celle attendue ou espérée.

Avec l'extension de l'article 2 des statuts «But», extension décidée par l'assemblée des délégués en 2019, on a défini un domaine clé des futures activités, à savoir: la communication interne et externe. Ce sujet a occupé le devant de la scène alors que la crise aiguë générée par le coronavirus passait quelque peu au second plan, à tout le moins pour ce qui concernait les travaux de l'association. En août a été organisée une séance d'information à ce propos, et le concept de communication a été approuvé et le poste budgétaire correspondant libéré lors de l'assemblée extraordinaire des délégués en septembre. Grâce à l'implication directe du siège administratif et des associations dans le groupe de pilotage créé à cette fin, toutes les conditions d'une réussite devraient être réunies.

Nous renvoyons par ailleurs aux chapitres pertinents pour ce qui concerne les informations relatives aux travaux quotidiens qui se poursuivent parallèlement aux activités clés de notre organisation.

Comité

Le Comité a tenu 12 séances en 2020. En raison des exigences liées à la crise du coronavirus, d'une part, et des restrictions qui y étaient liées, d'autre part, ses séances se sont tenues en partie par Zoom et ont été raccourcies, mais plus fréquentes.

Se tenaient également de temps à autre des «séances mixtes» au cours desquelles les membres du Comité se connectaient par voie électronique pour participer à la séance en présentiel.

Le Comité a donc sans doute exploité quelques possibilités techniques supplémentaires. Mais dans le même temps, cette forme de communication virtuelle a également montré ses limites et affirmé la nécessité de se rencontrer non seulement à l'écran mais aussi dans la réalité physique. Rétrospectivement, le Comité est très heureux d'avoir pu organiser sans problème sa retraite annuelle dans le cadre habituel du centre de conférence Boldern, qui se trouve au-dessus du lac de Zurich. A partir du mois d'avril et pendant une certaine période, il n'y a eu que des séances Zoom.

C'est pendant les mois particulièrement marqué par le coronavirus, soit de mars à mai, que l'OrTra TC a pu bénéficier de l'excellente coopération qui s'est instaurée entre le Comité et le siège administratif, respectivement leurs co-directrices. Même si le Comité prend très au sérieux sa responsabilité d'employeur, surtout après les expériences difficiles de ces dernières années, il s'est félicité une fois de plus que des informations urgentes parviennent au secrétariat même en dehors des heures de travail normales et soient transmises sous la forme souhaitée.

Malheureusement, le Comité a déjà dû se séparer de Ketty Grusovin, nouvellement élue en son sein en 2019. Ses engagements divers et chronophages ne lui ont en effet pas permis de participer aux travaux du Comité dans la mesure espérée. Le Comité remercie Ketty Grusovin et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le départ de Ketty Grusovin met une fois de plus en évidence deux problèmes. D'une part, siéger au Comité de l'OrTra TC est, si l'on prend cette tâche au sérieux, tout sauf un passe-temps. En dehors des séances, cet engagement nécessite en effet une attention constante à ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de l'OrTra et ce qui pourrait être important pour son fonctionnement et son avenir. Changements dans l'environnement politique, changements dans l'environnement professionnel, changements dans la dynamique de l'organisation elle-même. Il faut être prêt à réfléchir et à travailler activement dès le premier jour. Cela ne nécessite peut-être pas une charge de travail de 100 %, mais un engagement moral qui n'est peut-être pas très éloigné de 100 %. Cela dit, c'est exactement cet aspect qui peut rendre ce travail si intéressant et si passionnant.

L'autre problème est la représentation de la Suisse romande au sein du Comité. Un certain nombre d'associations de l'OrTra TC compte des membres en Suisse romande, tandis que l'une d'entre elles est chez elle en Suisse occidentale. Force est néanmoins de constater qu'il est presque impossible de trouver une personnalité romande appropriée qui serait disposée à œuvrer au sein du Comité. Le fait que cette personne doive être capable de s'exprimer avec autant d'assurance en allemand, la langue de l'association, qu'en français, constitue indubitablement un obstacle majeur. Il existe bien sûr aussi des différences culturelles qui peuvent compliquer la coopération. Et visiblement, la Thérapie Complémentaire et ses méthodes telles que définies par l'OrTra TC sont souvent encore moins ancrées en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Il serait dès lors d'autant plus important que cette partie du pays soit à nouveau représentée au Comité. On n'oubliera pas non plus le Tessin, qui a ses propres problèmes.

Enfin, dans le cadre de ce qui semble être une histoire sans fin, le Comité a révisé les règlements dans le domaine de l'accréditation, de la reconnaissance des méthodes, de la procédure d'équivalence et de l'admission des superviseurs et des superviseuses; il a également cherché à affiner le profil professionnel de la Thérapie Complémentaire et a finalement ancré le terme «professionnel de la santé» dans le règlement d'examen approuvé par le SEFRI. Comme les délégués n'ont pas accepté (à juste titre) certaines des propositions initiales du Comité, ces travaux ne seront achevés qu'en 2021.

Communication

La pandémie de coronavirus a démontré une fois de plus l'importance cruciale que revêt la communication dans une organisation, et ce, à de nombreux niveaux différents.

Outre la communication de crise aiguë, qui a permis d'assurer la médiation entre les autorités, les associations et les thérapeutes, les rencontres personnelles et manifestations ont généralement dû être reportées ou organisées en mode numérique. Les deux premières séances d'information prévues en mars sur la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC et l'Examen Professionnel Supérieur pour les Thérapeutes Complémentaires ont été annulées en raison de la situation difficile due à la pandémie. Ensuite, trois manifestations en présentiel ont pu avoir lieu en Suisse alémanique et une en Suisse romande, dans le respect des prescriptions de l'OFSP cela va sans dire. Il n'a malheureusement pas été possible d'organiser une telle manifestation au Tessin, où les consultations ont dû être menées individuellement par téléphone et par e-mail. Les discussions préliminaires sur la reconnaissance des méthodes ou l'accréditation des filières de formation ont eu lieu par téléphone ou par vidéoconférence. L'assemblée des délégués du 12 mai 2020 s'est également tenue en mode virtuel. Grâce à la coopération avec la société avl interprètes sàrl, l'AD a pu bénéficier d'une traduction simultanée et organiser ses votes.

Cela étant, les thèmes relatifs à l'information ainsi que le projet de communication ont été reportés car les besoins d'échanger et la nécessité de former l'opinion étaient trop importants. Fort heureusement, une manifestation séparée destinée aux associations membres et portant sur le projet de communication a pu être organisée en août et une assemblée extraordinaire des délégués a pu l'être en septembre, à Olten. Comme nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction de ce rapport annuel, le projet Communication a été également lancé lors de l'assemblée extraordinaire des délégués de septembre 2020. Les délégués ont alloué 50 000 francs pour 2020 et 100 000 francs supplémentaires pour l'année suivante, 2021. Un groupe de pilotage, opérationnel depuis le mois de novembre 2020, assure l'implication des associations dans le projet. Ce groupe se réunit à intervalles réguliers et accompagne le projet en y apportant une précieuse contribution. L'indispensable travail de relations publiques en faveur de la profession de Thérapeute Complémentaire a été une fois de plus démontré dans le contexte de la pandémie de coronavirus.

Dans plus de 40 envois écrits aux associations membres, l'accent a été mis sur le thème du coronavirus, thème qui a également fait l'objet d'une newsletter spéciale, intitulée justement Corona News. En outre, le siège administratif et le Comité ont fourni des informations sur les nouvelles nominations, les documents mis à jour telles que les fiches cantonales ou les nouveautés du tarif 590 ainsi que du monde des assureurs.

La newsletter classique de l'OrTra TC a été publiée en mai, octobre et décembre 2020; elle traitait de sujets d'actualité tels que les périodes transitoires en lien avec l'Examen Professionnel Supérieur, l'admission des superviseurs et des superviseuses ou encore les législations cantonales. Les différents articles publiés sont disponibles dans une archive que l'on peut consulter sur le site web de l'OrTra TC et peuvent être utilisés individuellement par les associations membres.

Politique et assureurs

Outre ses tâches en tant qu'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur, l'OrTra TC a pour tâche centrale de représenter les intérêts de la profession, les associations membres et les intérêts des praticiennes et des praticiens chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Confédération

Au niveau fédéral, l'OrTra TC a participé en octobre à la conférence «Échange d'expériences sur les examens fédéraux» organisée par le SEFRI, et en novembre à la conférence d'automne du même SEFRI sur la formation professionnelle.

Même les premières versions des différentes ordonnances Covid 19 et les directives qui y sont associées ont montré que la profession de Thérapeute Complémentaire et sa fonction possible dans la nouvelle situation ne figuraient pas en tête des priorités de l'OFSP.

Même si la situation était analogue pour l'ensemble de la médecine complémentaire et alternative, médicale et non médicale, il était difficile de voir notre profession classée, avec les studios de tatouage et de cosmétique, dans le groupe des «prestataires offrant des services impliquant un contact physique».

Aussi bien seule qu'en collaboration avec les associations CAMsuisse et le soutien de la Fedmedcom, l'OrTra TC est intervenue aux différents niveaux des divers offices et jusqu'au Conseil fédéral. Compte tenu du stress général qui régnait alors, on pouvait déjà considérer comme un succès le fait de recevoir une réponse un tant soi peu significative. Nous avons au moins pu constater avec une certaine satisfaction que les versions ultérieures des ordonnances comptaient de plus en plus d'ajustements, même si certains problèmes n'étaient toujours pas résolus. On mentionnera à titre d'exemple que l'OFSP reste inflexible sur le fait que les groupes de thérapie Feldenkrais et Yoga doivent être classés sous la rubrique sport et fitness. Notre insistance nous a malgré tout permis d'obtenir une certaine visibilité. Peut-être que la nouvelle direction de l'OFSP a également apporté une bouffée d'air frais dans le département.

Cantons

En ce qui concerne les lois sanitaires cantonales, 2020 aura été une année calme. Seul le canton de Berne a en effet révisé sa loi sur la santé, révision qui n'a pas eu d'effet sur la Thérapie Complémentaire: nous sommes toujours exemptés de l'autorisation.

Entretemps, les fiches d'information pour les cantons AG, AR, SG, SO, TG, TI sont disponibles sur le site de l'OrTra TC, ainsi qu'un aperçu actualisé des réglementations de tous les cantons.

En raison du faible potentiel de risque que présente la Thérapie Complémentaire, la plupart des cantons ne souhaitent pas explicitement réglementer les méthodes entrant dans son giron. Cette pratique a toutefois pour conséquence que, dans de nombreux cantons, aucune exonération de la TVA n'est possible, sauf dans le canton de Zurich, où l'autorisation de porter le titre entraîne une exemption de la TVA.

Actuellement, les problèmes existent surtout dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, où les méthodes reconnues par l'OrTra TC sont soumises à autorisation depuis juin 2019. Cette autorisation est accordée exclusivement aux titulaires d'un Certificat de Branche OrTra TC ou d'un diplôme fédéral. Les stages exigés par le règlement d'examen pendant la formation peuvent donc ne pas être effectués en AR. Les pourparlers menés jusqu'à présent n'ont pas permis de trouver une solution.

La situation est analogue au Tessin. Des problèmes isolés se posent également dans les cantons de St-Gall et de Thurgovie.

En principe, le Comité de l'OrTra TC a jusqu'à présent toujours poursuivi l'objectif d'obtenir le meilleur résultat possible pour les Thérapeutes Complémentaires lors des consultations sur les lois et ordonnances sanitaires en fonction des circonstances. Il est important de parvenir à une bonne solution pour tous, surtout dans la phase où de nombreux praticiens et praticiennes sont sur la voie de la reconnaissance fédérale et où seuls 2 500 environ des quelque 7 000 thérapeutes organisés au sein d'associations de méthode ont obtenu le diplôme fédéral ou le Certificat de Branche OrTra TC. Il convient évidemment d'éviter une interdiction d'exercer la profession pour les praticiens titulaires d'un diplôme dans une méthode et pour celles et ceux qui ont effectué les stages indépendants faisant partie de leur formation. Malgré les efforts intensifs consentis par l'OrTra TC, il n'a pas encore été possible, dans le canton du Tessin, de désamorcer cette situation intenable pour de nombreux praticien-e-s et étudiant-e-s.

CAMsuisse

Comme mentionné plus haut, CAMsuisse a également été très occupée par le dossier Covid-19, surtout au cours du premier semestre. Dans certains cas, des séances Zoom très courtes ont été organisées pour, d'une part, coordonner les interventions politiques et, d'autre part, pour coordonner autant que faire se peut entre elles les différentes versions du concept de protection.

En 2020, l'accent a également été mis sur les séances semestrielles avec l'équipe des assureurs dans le cadre de la «table ronde», principalement pour la poursuite du développement du tarif 590. En raison des initiatives individuelles de certains assureurs, des discussions bilatérales ont dû être organisées à plusieurs reprises. Elles se sont fort heureusement toujours conclues à l'amiable. Depuis l'automne de cette année, deux représentants de l'Association suisse des masseurs médicaux (vdms) y participent, comme invités dans un premier temps. Cette association est reconnue par le SEFRI en tant que co-responsable de l'examen professionnel de masseur médical.

Fedmedcom

Les préoccupations relatives aux médecines complémentaires ont connu des moments difficiles au Parlement fédéral durant l'année sous revue. Les rassuristes et autres dénégateurs du coronavirus ainsi que les opposants à la vaccination, dont beaucoup sont issus du domaine de la médecine complémentaire et alternative, ont inondé les parlementaires de lettres, notamment lors du premier confinement. De nombreux parlementaires veulent prendre leurs distances et ne sont donc pas prêts à soumettre ou à soutenir des motions parlementaires sur le thème de la médecine complémentaire. En raison des mesures liées au coronavirus, l'accès au Parlement était limité, voire impossible, ce qui rendait le lobbying encore plus difficile.

Depuis quelque temps déjà, l'Association des cliniques intégratives travaille à un projet de certification à grande échelle pour la médecine intégrative. Le catalogue des critères a été approuvé entretemps par les membres. En octobre 2020, un sondage a ensuite été réalisé auprès d'un large éventail de parties prenantes. Grâce à la mise en réseau via la Fedmedcom, l'OrTra TC a pu donner son avis et signaler ce qu'elle considère comme des points faibles. Un premier essai de certification doit avoir lieu au cours du premier semestre 2021.

Étant donné que la Fedmedcom vit en grande partie de dons individuels, il est crucial que ses moyens de communication soient efficaces. En plus du bulletin semestriel, on mentionnera également la newsletter en ligne et, surtout, Millefolia, le portail en ligne. Le nombre d'utilisateurs du portail, lancé en janvier 2019, augmente lentement mais sûrement et a atteint quelque 22 000 pages vues mensuelles en décembre 2020.

Finances

L'exercice 2020 se clôture avec un bénéfice d'exploitation de 59 075,29 CHF, un montant qui est donc inférieur de 29 324,71 CHF au résultat prévu au budget. Compte tenu de tous les défis qu'il a fallu affronter durant l'année 2020, ce résultat peut néanmoins être qualifié de très satisfaisant.

Au chapitre des entrées, on notera la diminution d'environ 55 000 CHF des recettes par rapport au budget pour la procédure d'équivalence Certificat de Branche OrTra TC. Ce résultat s'explique par le fait que nous avons dû procéder à une délimitation plus importante puisque nous avons reçu plus d'inscriptions que nous n'avons pu attribuer de CB ou que des dossiers ont dû être refusés.

Une autre différence importante par rapport au budget se trouve dans les dépenses de personnel - environ 74 000 francs - qui sont imputables à la crise du coronavirus. La clarification concernant les mesures qui s'imposaient et leur communication ont pris beaucoup de temps. En outre, un EPS a dû être reporté, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires.

Nous sommes en revanche satisfaits des recettes provenant des deux postes que sont les frais d'examen EPS (30 000 francs en raison de nombreuses inscriptions en octobre 2020) et les contributions SEFRI (37 000 francs), des recettes qui ont été supérieures au budget.

En outre, nous avons pu bénéficier du généreux soutien d'Eskamed AG (RME) d'un montant de 11 000 francs pour couvrir certaines des dépenses supplémentaires dues à la pandémie.

Une autre différence importante par rapport au budget peut être observée concernant le compte Dépenses pour prestations de tiers. En effet, une économie d'environ 23 000 francs a pu être réalisée ici par rapport au budget, car les manifestations prévues, tels que les deux cérémonies de remise des diplômes EPS, n'ont pas pu avoir lieu.

Les revenus différés pour les prestations déjà payées mais non encore servies (EPS, PEQ, accréditation et reconnaissance des méthodes) ont augmenté encore une fois de 157 000 francs en 2020. Cela est principalement dû aux dossiers PEQ en suspens mentionnés ci-dessus et à l'EPS déjà prévu pour avril 2021. Le délai d'inscription fixé à décembre 2020, combiné aux nombreuses inscriptions, a entraîné le paiement de nombreux frais d'examen en 2020, frais qui ont dû être comptabilisés dans leur intégralité. Au 31.12.2020, le solde de tous ces revenus différés s'élève à un total de 787'950 francs.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève à 1 681 289,53 francs 31.12.2020 et est donc supérieur de 202 627,98 francs à sa valeur au 31.12.2019. Les fonds propres de l'OrTra TC s'élèvent à 853 143,85 francs au 31.12.2020.

Siège administratif

La pandémie de coronavirus a entraîné une concentration non planifiée des activités du siège administratif de mars 2020 à l'été de la même année. Le confinement a entraîné un afflux de demandes de la part des thérapeutes. Les directives peu claires des autorités ne nous ont pas permis d'y répondre de manière rapide et fiable, surtout au début. La préparation de ces informations complexes n'a été possible que grâce au précieux soutien du Comité qui s'est chargé des clarifications et des négociations avec les offices et services fédéraux. Les ajustements constants aux changements d'ordonnances et de mesures exigeaient une communication régulière et soutenue. Les associations membres ont été tenues au courant grâce à une brochure et un concept de protection constamment mis à jour, ainsi qu'à des «Corona News» régulières publiées sous la forme de bulletins d'information. Par ailleurs, la création d'une nouvelle rubrique du site web a permis de mettre à la disposition de tous les milieux concernés les documents pertinents en trois langues, complétés par des liens, des modèles et des informations supplémentaires.

Afin d'assurer le traitement des affaires courantes en sus des thématiques liées à la crise du coronavirus, la co-direction du siège administratif a augmenté le temps de présence au premier semestre 2020. La fourniture d'informations et de conseils par courrier électronique et par téléphone, ainsi que le soutien administratif aux différentes procédures et au Comité, ont continué d'être au centre des activités. Il a également fallu effectuer un travail de fond pour optimiser les processus, créer de nouvelles structures, traiter et archiver les données.

L'organisation et la participation au groupe de pilotage du projet Communication ont commencé le second semestre de l'exercice. Le retour prévu du secrétariat des examens EPS au sein de notre siège administratif en 2021 a nécessité des ressources en personnel supplémentaires. Nous avons décidé de créer un poste mixte pour la dotation en personnel du secrétariat des examens et les tâches administratives. La recherche de candidat-e-s qualifié-e-s s'est avérée longue et difficile; un critère qui s'est avéré particulièrement délicat est le fait que nombre de candidat-e-s n'avaient pas de connaissances suffisantes en français. En tant qu'organisation oeuvrant au niveau national, l'OrTra TC doit pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs parlant plus d'une langue nationale. L'EPS doit également être proposé dans trois langues nationales. Fort heureusement, à la fin du mois de novembre, nous avons pu trouver une personne hautement qualifiée en la personne de Corinne Hiller. Suite à la réorganisation des tâches et des taux d'activité, Claudia Ziegler a mis fin à son emploi au siège administratif à la fin de l'année.

Commission d'examen

L'exercice 2020 a également été un défi pour la Commission d'examen (CE). L'Examen Professionnel Supérieur (EPS) de mars 2020 a dû être annulé 48 heures avant le premier jour des épreuves. La déception a été grande non seulement pour les candidates et les candidats, mais aussi pour les expertes et les experts (PEX) ainsi que pour la Commission elle-même. Ce report a sollicité les compétences des parties concernées, notamment sur le plan de la planification et de la logistique. En août, l'examen a pu être rattrapé tandis que l'EPS prévu a également pu avoir lieu en octobre.

Au total, ce sont 109 candidates et candidats qui ont participé aux deux Examens Professionnels Supérieurs organisés durant l'exercice 2020. Parmi ceux-ci, 77 candidat-e-s ont réussi les épreuves; les 32 autres ont la possibilité de répéter les parties où ils ont échoué.

La Commission d'examen s'était fixée comme objectif de trouver au moins deux nouveaux professionnels afin de pouvoir mieux faire face aux travaux à venir. En décembre, le Comité a élu Katharina Canziani et Christiane Gernet comme membres de la Commission d'examen. Les deux femmes travaillent en tant qu'expertes depuis un certain temps. Elles disposent ainsi de l'expérience requise pour la Commission d'examen et viennent donc compléter merveilleusement bien l'équipe en place. La composition de la Commission est désormais la suivante: Regula Banz, Barbara Crittin, Katharina Canziani, Christiane Gernet, Agnes Schweizer, Raphael Schenker et Georg Weitzsch. Cette composition a permis à la CE de se développer pour devenir une communauté de travail efficace et constructive.

Le manuel, qui se veut être un ouvrage de référence pour les expertes et les experts, sera présenté lors de la journée de calibrage qui aura lieu en avril 2021. L'élaboration du manuel a été aussi longue que passionnante et a donc nécessité un peu plus de temps que prévu. La Commission d'examen se réjouit de voir que les expertes et les experts disposent désormais d'un modèle de travail efficace.

Pour réaliser ses tâches, la Commission d'examen a tenu huit séances, dont deux via Zoom. Les principaux thèmes abordés dans ce contexte ont été la préparation et le suivi des deux Examens Professionnels Supérieurs et des séances d'attribution des notes, ainsi que la formation des expert-e-s et le traitement d'autres tâches importantes liées au contenu. Les membres de la CE étaient également chargés cette année de préparer les cas et les questions d'examen. La CE a pu compter sur 27 expert-e-s en août et 37 en octobre pour mener les parties orales de l'EPS et pour corriger et évaluer les épreuves écrites.

Comme l'année précédente, les réactions des candidat-e-s et des expert-e-s aux examens ont été extrêmement bonnes. La manière valorisante et empathique dont les expert-e-s ont mené leurs discussions a notamment été mentionnée. L'importance d'une telle attitude se reflète également dans les textes d'évaluation, dont le contenu ne cesse de s'étoffer. L'évaluation correcte et le développement de la qualité sont d'autres contenus des journées de calibrage et font l'objet d'un soin tout particulier.

Les membres de la Commission assistent toujours aux examens oraux. Si ces visites s'avèrent un soutien précieux et un encouragement pour les expert-e-s, elles constituent également de mesure importante pour l'évaluation et le développement ultérieur des examens.

La CE souhaite encore recruter d'autres expert-e-s. Bien que 7 nouveaux expert-e-s aient fait leur début, il en faut davantage car le nombre de candidatures aux examens est en constante augmentation. La formation des nouveaux expert-e-s porte ses fruits, et les participant-e-s ont déjà pu mettre en œuvre lors des examens ce qu'ils y ont appris.

Au total, ce sont 90 diplômes fédéraux qui ont été délivrés en 2020. Parmi les nouveaux diplômés, 13 thérapeutes ont obtenu le titre a posteriori et 77 l'ont obtenu après avoir réussi l'Examen Professionnel Supérieur. Les cérémonies de remise des diplômes prévues ont malheureusement dû être annulées pour des raisons évidentes, mais les candidat-e-s aux diplômes ont reçu un petit cadeau par courrier.

Reconnaissance des méthodes

En 2020, après une longue procédure, le Massage Rythmique Thérapeutique a été reconnu comme une nouvelle méthode de Thérapie Complémentaire. Le 21 décembre 2020, le SEFRI l'a inscrite comme 20e méthode dans le règlement de l'Examen Professionnel Supérieur. Cela signifie qu'un Certificat de Branche OrTra TC peut également être obtenu dans cette méthode et que les personnes qui le souhaitent peuvent passer l'EPS.

Deux demandes de reconnaissance de méthode ont dû être rejetées en 2020. L'organe responsable de l'une de ces méthodes a alors introduit un recours contre cette décision. Ce dernier a été rejeté par la Commission de recours de l'OrTra TC, en novembre 2020. Trois demandes de reconnaissance d'une méthode sont actuellement en cours de traitement.

Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2020, 312 Certificats de Branche OrTra TC ont été délivrés dans le cadre de la procédure d'équivalence, ce qui correspond à une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. Au total, ce sont 1343 certificats de branches qui ont été délivrés entre l'introduction de la procédure d'équivalence et la fin de l'exercice. En 2020 également, aucun recours n'a été déposé contre une décision concernant la procédure d'équivalence permettant d'obtenir le certificat de branche de l'OrTra TC.

Un mot concernant le pourcentage de dossiers rejetés ou incomplets présentés pour la PEQ CB. En 2020, la part des demandes rejetées était d'environ 15 %, soit à peu près la même que l'année précédente. Dans la grande majorité des cas, il a été considéré que l'essai censé démontrer l'identité TC n'avait pas été rempli. Pour environ un tiers des dossiers, il a fallu demander qu'ils soient soumis une nouvelle fois, là encore dans la majorité des cas en raison d'un essai jugé insuffisant.

Accréditation

Au cours de l'année sous revue, 7 dossiers d'accréditation ont été soumis à l'OrTra TC par des prestataires de formation. Parmi ces dossiers, 2 filières de formation ont été accréditées en Suisse romande et 2 en Suisse alémanique. Trois demandes d'accréditation sont encore en cours de traitement ou des conditions supplémentaires doivent encore être remplies pour pouvoir être accrédité.

Depuis le début de la procédure d'accréditation jusqu'à fin 2020, l'OrTra TC a pu accréditer un total de 36 formations TC avec Tronc Commun, 4 formations TC avec Tronc Commun externalisé et 7 formations Tronc Commun.

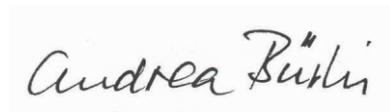
Au cours de l'année sous revue, d'autres examens finaux TC ont été organisés par des prestataires de formation accrédités. Au total, l'OrTra TC a pu remettre 172 Certificats de Branche OrTra TC aux diplômé-e-s d'une formation accréditée. C'est presque cinq fois plus que l'année précédente. Ainsi, en 2020, plus de la moitié des Certificats de Branche ont été délivrés à la suite d'une formation accréditée; la part des procédures d'équivalence a donc diminué en conséquence.

En outre, les prestataires de formation ont reçu durant l'exercice des informations importantes par le biais de 6 autres lettres circulaires. Un sujet qui nous a constamment accompagnés était bien évidemment la pandémie de coronavirus et les mesures et concepts de protection qui en découlent, ce qui n'a pas manqué de poser des exigences supplémentaires à tous les prestataires de formation. Compte tenu de cette situation extraordinaire, l'OrTra TC a décidé d'accepter également les cours basés sur le web comme heures de contact.

Outre l'accréditation proprement dite, plusieurs entretiens préliminaires ont eu lieu avec des prestataires de formation intéressés. Par ailleurs, de nombreuses demandes émanant de Toute la Suisse ont été reçues par courrier et par téléphone, demandes portant sur des questions générales relatives à l'accréditation ou la mise en œuvre de l'examen final TC.

Commission de recours

Toujours durant l'exercice 2020 marqué par la crise du coronavirus, la Commission de recours a dû traiter un recours contre une décision négative du Comité concernant la reconnaissance d'une méthode comme méthode de Thérapie Complémentaire, cette année en langue française. Le recours a été rejeté. Même si une méthode est très connue et peut fournir de bons résultats pour certaines indications, la reconnaissance en tant que méthode de la TC se doit d'être refusée si des critères fondamentaux du profil professionnel font défaut ou si la méthode est actuellement pratiquée différemment de la manière dont elle est décrite dans l'IDMET. Une méthode doit en effet déjà être pratiquée sous la forme dans laquelle elle est présentée dans l'IDMET. Il n'est pas possible de demander l'approbation pour le futur développement d'une méthode.



Andrea Bürki
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl



Nicole Schaffner

Co-responsables siège administratif de l'OrTra TC